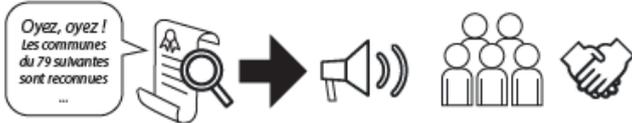


# FISSURES DES MAISONS DUES A LA SECHERESSE

## L'association ASSPB79

### Le rôle de l'association :

- Assurer un suivi Légifrance (Parution au journal officiel des arrêtés de catastrophe naturelle) pour prévenir le plus rapidement possible les adhérents.
- Regrouper et d'informer les sinistrés sur les démarches administratives qu'ils doivent effectuer.



Oyez, oyez !  
Les communes  
du 79 suivantes  
sont reconnues  
...

Malgré le phénomène de sécheresse qui se répète et s'accroît avec les effets du changement climatique, de moins en moins de nos communes sont reconnues en état de catastrophe naturelle. L'association se mobilise pour faire évoluer favorablement ce constat.

**Plus nous serons nombreux plus nous serons entendus. Nous comptons sur vous !**



ASSPB79

contact@asspb79.fr

Adresse postale : 2 rue de la Citadelle, CS 80 192, 79200 PARTHENAY / Site Internet : asspb79.fr

## La reconnaissance en catastrophe naturelle des communes du 79

Votre maison fissure ?



Et si c'était dû à la sécheresse ?

Petit guide pour les **particuliers** et les **Mairies** des Deux-Sèvres

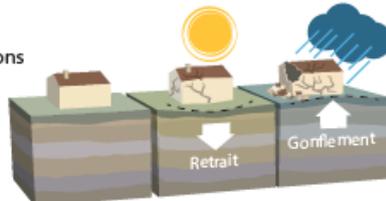


Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties des Deux-Sèvres

## Des fissures spécifiques

Suite à une période de sécheresse, estivale ou hivernale, des fissures sur les murs des bâtiments peuvent apparaître. Celles-ci se caractérisent par leur forme en escalier. Elles sont particulièrement visibles sur les parties les plus fragiles du bâtiment comme les pignons, façades, autour des fenêtres ainsi que dans les angles. Elles peuvent aussi se présenter sous la forme d'un décollement d'un bâtiment annexe accolé à la maison.

Ces fissures surviennent dans les régions où l'on trouve des sols argileux. Les dommages peuvent donc être conséquents.



## Je suis un particulier

Je constate des fissures sur ma maison.

**Vous devez faire une déclaration à la mairie pour les sinistres constatés l'année précédente.**  
(Ex : je dépose avant le mois de juin 2022 mon dossier pour l'année 2021)

### MAIRIE

La mairie adresse votre déclaration et toutes les autres à la préfecture.

## Quelles démarches faire ?

Dès lors que vous êtes adhérent à l'association ASSPB79, il convient d'envoyer un exemplaire de la demande à l'association.

... vous devez déclarer **sous 10 jours** votre sinistre auprès de votre assureur.

Si un arrêté interministériel reconnaît votre commune en cat nat ...

Oyez, oyez !  
Les communes  
du 79 suivantes  
sont reconnues  
...

## Je suis une Mairie



Toute déclaration déposée doit être adressée à la préfecture **au plus tard au mois de juin**, quel que soit le nombre de demande. **Une seule demande suffit !**

Les démarches simples et rapides peuvent être effectuées directement sur le site de la préfecture.

Il est conseillé à chaque mairie d'effectuer **une déclaration annuelle en son nom.**



Ainsi un administré qui constaterait des fissures après le mois de juin pourrait quand même bénéficier de l'arrêté reconnaissant sa commune en état de catastrophe naturelle.



En cas de non reconnaissance de sa commune il est recommandé aux mairies d'effectuer **un recours pour contester cette décision.**

Je conteste !



## FERMETURE TEMPORAIRE DES CENTRES AQUATIQUES



La hausse des prix de l'électricité et du gaz, liée au contexte international et à la guerre en Ukraine, impacte très lourdement les finances locales. Les dépenses énergétiques de l'Agglomération devraient ainsi passer de plus de 1,5 millions par an pour l'année 2022 à près de 5 millions d'euros en 2023. Face à cette flambée historique des coûts de l'énergie, les élus de l'Agglo2B ont pris la décision de **fermer temporairement tous les centres aquatiques, pour une durée de 2 mois à compter du samedi 3 décembre 2022 jusqu'au vendredi 3 février 2023**. Cette mesure d'urgence dans un contexte inédit de crise est une décision responsable pour préserver l'avenir de la collectivité.

### **Hausse des coûts de l'énergie**

#### **Un enjeu national avec un impact considérable sur les finances des collectivités**

L'Agglo2B et les intercommunalités en général sont directement touchées par ces crises successives sans précédent. Depuis 2021, les dépenses énergétiques et l'inflation des matériaux ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur les dépenses des collectivités, tout comme des entreprises. Les conséquences sur le budget de l'Agglomération sont impressionnantes :

- Coût de l'électricité : + 160% d'augmentation .
- Coût du gaz multiplié par 14 pour le mois de décembre 2022 et par 10 pour 2023. Le prix du MWh (mégawatt-heure) va passer en décembre 2022 de 16€ à 229€ et devrait se stabiliser à 150€ en 2023. En un mois, la collectivité va dépenser en gaz ce qu'elle dépense habituellement en un an.

### **Des solutions rapides et immédiates à apporter**

Face à cette situation, les élus de l'Agglo2B se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier les actions à mettre en place à court, moyen et long terme. Au vu de l'impact de cette crise sur le pouvoir d'achat des ménages, il n'était pas envisageable d'augmenter sensiblement les impôts ou les tarifs d'accès à nos équipements. Les actions devaient donc se porter sur les dépenses de la collectivité :

- Dès le printemps, des économies de l'ordre de 600 000€ ont été réalisées sur le budget 2022 ;
- Cet été, le centre aquatique Aquadel Cerizay a fermé ses portes pendant 2 mois ;
- Dès le mois de septembre, une analyse a été engagée sur les équipements de la collectivité les plus énergivores, à savoir les piscines et les stations d'épuration. Il va de soi qu'il n'est pas envisageable de fermer les stations d'épuration. Les réflexions ont donc été engagées sur l'ouverture des centres aquatiques.

### **Fermeture temporaire des équipements les plus énergivores**

La fermeture temporaire des centres aquatiques de Bressuire, Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre intervient dans une période où la fréquentation est la plus faible de l'année dans les centres aquatiques et où la consommation énergétique est la plus forte. Elle va permettre à la collectivité d'éviter entre 320 000 et 360 000€ de dépenses énergétiques. Les utilisateurs des équipements, à savoir les clubs de natation et les établissements scolaires, ont été prévenus de cette décision. Les plannings de l'apprentissage de la natation vont être revus pour permettre aux élèves de bénéficier du nombre de séances minimum recommandé par l'Éducation nationale, à savoir 40 séances d'apprentissage de la natation sur toute la scolarité. Les abonnés des piscines vont également être informés. Une prolongation des abonnements sera ainsi proposée.

### **Une décision difficile, mais responsable**

Oui, cette décision est un choix difficile à prendre. Oui, c'est une décision qui va générer du mécontentement. Oui, cette décision va avoir un impact sur les clubs, les habitants et également les agents des piscines. Mais oui, c'est une décision responsable qu'il fallait prendre sans attendre, dans un contexte inédit de crise que nous connaissons tous, et dans un climat d'urgence pour les finances de l'Agglomération. Chacun doit en prendre conscience.

La crise actuelle, si difficile soit-elle, ne doit pas arrêter nos projets, mais nous oblige à les revoir pour passer ce cap.